

Conditions générales de réservation- Maison Rebleuthof

Les parties au contrat: « nous ou le vendeur / Vous ou le client »

La location de nos appartements est faite aux conditions ordinaires du droit français en la matière et à celles, ci-après. La validation de la réservation implique l'acceptation des présentes conditions générales, et entraîne automatiquement le prélèvement de l'acompte correspondant par notre établissement; en cliquant sur le bouton « validation de la réservation » le client valide et confirme sa commande, il est irrévocablement lié.

Réservation, validation et paiement

Toute réservation se fait exclusivement soit par une centrale de réservation, comme Booking, Aritel, Clevacances etc, soit **sur notre propre site internet**; dans ce cas elle se matérialise au travers d'un dossier de réservation en ligne, sécurisé, incluant les coordonnées de la carte bancaire du client (fiche de contact). La validation de la réservation en ligne nous parvient via l'outil de messagerie intégré au dossier de réservation . Si l'appartement est effectivement disponible aux dates souhaitées, nous procédons à l'encaissement de l'acompte correspondant. La réservation sera ferme dès et seulement après l'encaissement de l'acompte , qui fait preuve de l'existence du contrat de location. Le client recevra une confirmation de la commande, et du prélèvement de l'acompte, ainsi qu'une facture détaillée.

Remarque d'ordre générale

L'acompte rend le contrat de location définitif; en cas de désistement, le client est tenu de verser l'intégralité du loyer, sauf aménagement contractuel.

Dans notre cas, et ceci est à considérer comme un aménagement contractuel, le solde est exigible un mois avant l'entrée dans la location, et sera prélevée par notre établissement. En cas d'annulation du séjour par le client après cette date, l'intégralité de la somme (acompte et solde) reste acquise au vendeur.

Nous recommandons fortement la souscription d'une assurance annulation.

L'acompte est définitivement acquis au vendeur quelque soit la date d'annulation par le client.

*** Pour les réservations réalisées moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera prélevée par notre établissement.**

Heures d'arrivée et de départ

Les heures d'arrivée sont normalement prévues de 16h au plus tôt et 18h au plus tard, sauf accord mutuel. Il y a obligation de prévenir le vendeur , 1h avant l'arrivée.

Les heures de départ sont prévues de 9h30 à 10h30.

Les assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance , type « villégiature », pour ces différents risques.

Capacité d'hébergement

Le contrat est établi pour une capacité de personnes. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil, nous refusons les clients supplémentaires. Si de ce fait il y a rupture du contrat, elle sera considérée à l'initiative du client. Le client indique sur la fiche contact, le nombre de personnes l'accompagnant; aucune personne supplémentaire ne sera acceptée après l'accueil, même si le nombre est inférieur à la capacité d'accueil.

Les animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas admis; si de ce fait il y a rupture du contrat, elle sera considérée à l'initiative du client.

L'état des lieux - L'arrivée du séjour

Le vendeur ou son représentant accueille le client à l'arrivée au gîte; ensemble, ils vérifient toutes les particularités de l'appartement qui est loué meublé: l'état de la propreté, les meubles, le matériel de cuisine, la vaisselle, la verrerie, la literie, le linge, etc.

Cette procédure fait office d'inventaire contradictoire; toute anomalie sera consignée sur la fiche contact qui fait office de contrat, avec la signature des deux parties.

Toute anomalie significative découverte par la suite, devra être signalée au vendeur dans les 12h (mobile, SMS, mail), et suivra la même procédure.

Le client a l'obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter en « bon père de famille » et de les entretenir. Toutes réparations rendues nécessaires par sa négligence, ou le mauvais entretien en cours de location, seront à sa charge.

Le dépôt de garantie - La sortie du séjour

Le vendeur ou son représentant procédera à la sortie du séjour, et fera l'inventaire contradictoire avec le client.

S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au client à son départ, la valeur totale du prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés, ou détériorés, et ou, le prix de nettoyage des couvertures, couettes, coussins, rendus sales; de même le prix de la remise en l'état sera demandé pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, planchers, vitres, literies etc.

La somme de 30% du montant total de la location sera prélevée par le vendeur le jour même, suite à la constatation d'une quelconque détérioration; cette somme représente le dépôt de garantie;

Le vendeur procédera dans meilleurs délais au remplacement, au nettoyage ou à la remise en état de cet ensemble cité dans le paragraphe ci-dessus.

Si le montant des dépenses occasionnées pour le vendeur est supérieur à ce dépôt de garantie, le complément sera prélevé au client par nos soins; si ce montant est inférieur la différence sera remboursée au client; une facture concernant ces dépenses sera transmise au client.

*** Remarque: la plupart des assurances de maison / appartement comprennent une clause villégiature qui couvre ce genre de risques.**

Divers

Le client ne pourra s'opposer à la visite des locaux lorsque le vendeur ou son représentant en feront la demande.

Les parties conviennent que la version en langue française de nos offres et contrats sur notre site, prime sur toutes les traductions rédigées dans une autre langue.

Les parties conviennent que le contrat de location est régi par la loi française y compris en ce qui concerne la définition des compétences juridictionnelles.